

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

42080
Objet

Aménagement et transfor-
mation de l'Externat du
Lycée Mixte d'Etat.
Travaux déconcentrés.

DATE DE CONVOCATION

29 mai 1972

DATE D'AFFICHAGE

29 mai 1972

Nombre de conseillers
en exercice — 26

Nombre de présents 21

Nombre de votants 24

Extrait du Registry des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze
le deux juin à 20 heures 45
le Conseil Municipal, également convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE,
MM. PUJARD, DUPOUR, BUCHET, COLLE, BARDE, GAULTIN, MONTRON,
RIVIERE, DOTREAU, LACHAUD, BERLAND, DOMECQ, BROTUREAU, BARRERE,
BOUCHET, BOUTET, PAPPEAU, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. DELAIR par Me DUFOUR
M. LARGETEAU par M. TETARD
Mme FAVIERE par Melle FOUCHE

Absents : MM. Mme BIDEAU - M. STIPAL

M. MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'exécution des travaux d'aménagement et de transformation de l'Externat du Lycée Mixte d'Etat s'inscrivent dans le cadre du programme financé à l'aide de crédits déconcentrés (Exercice 1972).

La participation de l'Etat doit s'élever à 120.000 Frs, celle de la commune à 80.000 Frs.

Afin de faciliter la direction et la coordination des travaux envisagés, il est nécessaire que le Conseil Municipal décide d'abandonner la maîtrise de l'ouvrage à l'Etat, étant précisé que les services de l'Equipement, et notamment du contrôle des constructions publiques, sont en mesure de mener à bien cette mission, compte-tenu notamment de la réalisation en cours du C.E.S. 900, dans le cadre de la Cité Scolaire de la Triloterie ce qui leur permet de disposer d'entreprises qualifiées susceptibles d'intervenir dans les moindres délais.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Afin de permettre l'exécution rapide des travaux d'aménagement et de transformation de l'Externat du Lycée Mixte d'Etat, dans le cadre de l'utilisation des crédits déconcentrés affectés à l'opération,

DECIDE :

- de laisser la maîtrise de l'ouvrage à l'Etat
- suggère de traiter dans toute la mesure du possible avec les entreprises locales
- s'engage à financer la part restant à la charge de la commune et de réaliser à cet effet, le moment venu, le ou les emprunts nécessaires.

Fait et délibéré les jourz, mois et an susdite
Ont signé au registre les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature over the stamp]